



PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sécheresse : la Meurthe-et-Moselle passe en situation d'ALERTE RENFORCÉE Nancy, le 07/07/2023

Compte tenu de la situation hydrologique et météorologique, Arnaud COCHET, préfet de Meurthe-et-Moselle, a décidé de placer les zones « **Moselle amont et Meurthe** » et « **Moselle aval, Orne, Nied et Seille** » du département en ALERTE RENFORCÉE sécheresse. La zone « **Meuse aval et Chiers** » passe au niveau ALERTE sécheresse.

Une majeure partie du territoire de la Meurthe-et-Moselle est placée depuis le 23 juin au niveau ALERTE et la situation se dégrade rapidement. En effet, les mois de mai et de juin ont été très déficitaires en pluie et le niveau des nappes ainsi que les débits des cours d'eau sont nettement en-dessous des normales.

Les précipitations orageuses localisées de ce début de semaine, n'ont pas suffi à améliorer la situation et celle-ci est amenée à se dégrader encore avec les chaleurs annoncées et l'absence de précipitation.

Ce passage au niveau ALERTE RENFORCÉE fait l'objet d'un arrêté préfectoral précisant les **mesures de limitation ou de suspension** des usages de l'eau, proportionnées à l'intensité de la sécheresse, concernant l'ensemble des usagers de l'eau : collectivités, industriels, agriculteurs et particuliers.

Les services de l'État et les collectivités sont mobilisés pour faire respecter ces dispositions. Des contrôles peuvent être réalisés sur tout le territoire pour s'en assurer.

La situation d'ALERTE RENFORCÉE prévoit notamment les restrictions suivantes :

- interdiction de lavage des véhicules hors des stations de lavage avec dispositif de recyclage,
- interdiction de remplissage des piscines privées et publiques hors raisons techniques ou sanitaires,
- interdiction de nettoyage des espaces extérieurs (voiries, terrasses, façades, toitures...) sauf par une entreprise de nettoyage professionnelle ou une collectivité,
- la période d'interdiction d'arrosage des pelouses, jardins, potagers privés, espaces verts publics et terrains de sport s'étend de 9h00 à 20h00.

La situation d'ALERTE, quant à elle, prévoit par exemple :

- l'interdiction de lavage des véhicules hors des stations de lavage,
- l'interdiction de remplissage des piscines privées et publiques sauf dérogations précisées au sein de l'arrêté de restriction,
- l'interdiction de nettoyage des espaces extérieurs (voiries, terrasses, façades, toitures...) sauf par une entreprise de nettoyage professionnelle ou une collectivité,
- l'interdiction d'arrosage des pelouses, jardins et potagers privés, espaces verts publics et terrains de sport de 10h00 à 18h00.

En plus de ces limitations provisoires, des mesures spécifiques sont prévues pour les industriels, les hydro-électriciens et la navigation fluviale.

Pour recevoir en direct les modifications des restrictions d'usage de l'eau en vigueur, il est possible de s'abonner à la newsletter sécheresse de la DDT54 : <https://get.formulaire.info/form?p=fkZwqtX3>

Par ailleurs, l'application EauSec54 permet à l'utilisateur de connaître facilement et en direct les restrictions qui s'imposent à lui en fonction de sa commune et de son usage : <https://ssm-ecologie.shinyapps.io/EauSec54/>

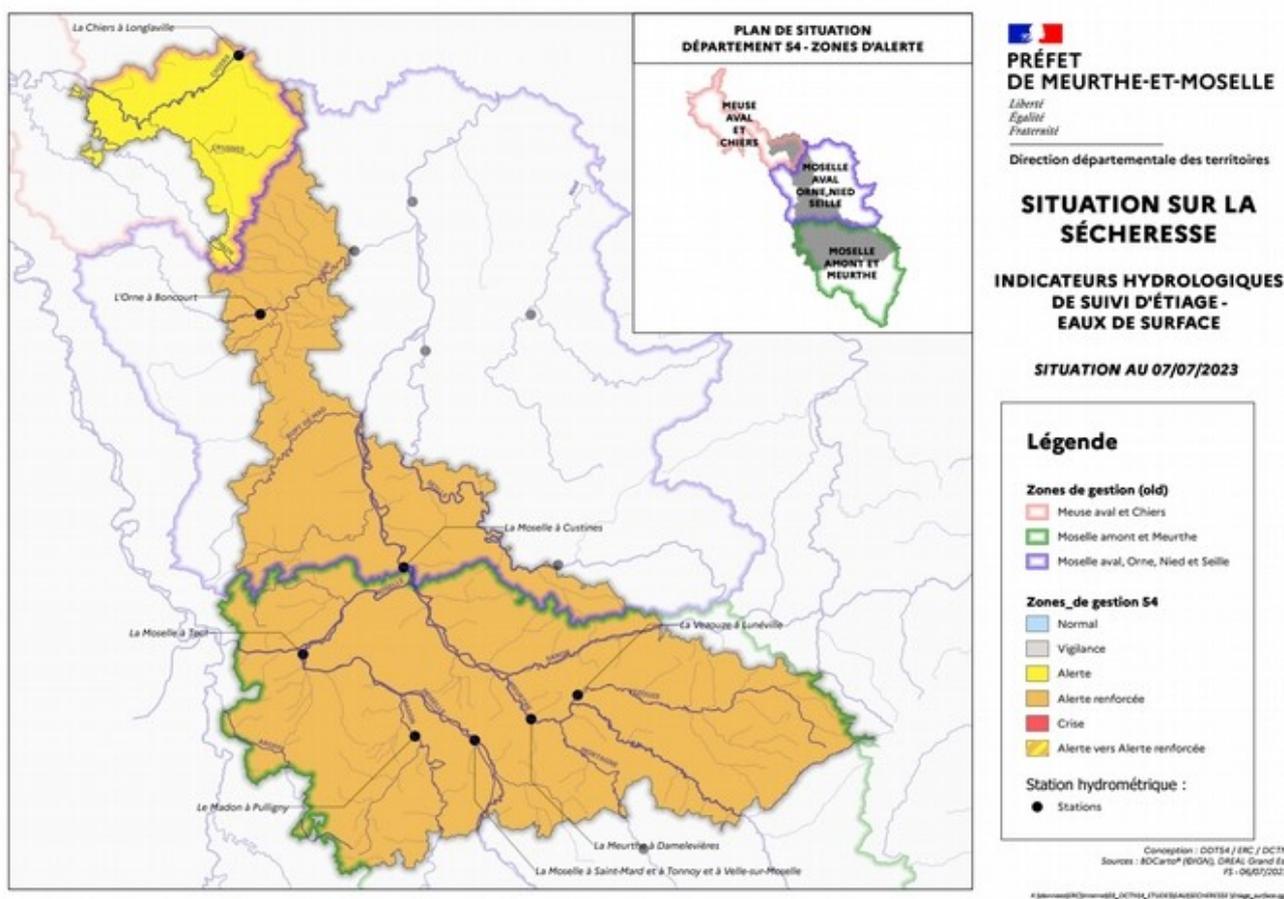
Pour toute question ou signalement, le service « Environnement Risques Connaissance » de la direction départementale des territoires (DDT) se tient à la disposition des usagers : ddt-secheresse@meurthe-et-moselle.gouv.fr / 03.83.91.41.06

L'arrêté préfectoral fixant un cadre pour la mise en œuvre des mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau dans le département, est accessible depuis le site Internet des services de l'État : (<https://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Eau/Secheresse>)

Il existe 4 niveaux de gestion de la sécheresse

- **vigilance** : information et incitation à faire des économies d'eau
- **alerte** : limitation de certains usages de l'eau
- **alerte renforcée** : renforcement des limitations
- **crise** : arrêt de certains usages non prioritaires

Situation hydrologique : point de situation au 07 juillet 2023



Contacts presse :

Jean-François TRITZ : 03.83.34.26.09 / 06.13.56.09.28

Sébastien Marc : 03.83.34.26.17 / 06.48.03.45.90

Maëlis RYBARCZYK : 03.83.34.26.76 / 06.76.63.67.29

Retrouvez-nous



meurthe-et-moselle.gouv.fr



@prefet54



@prefet54



@prefet54



Préfet de Meurthe-et-Moselle